



## DECLARATION DES ELUS **CGT** LORS DE LA CAPA DES CERTIFIE-E-S DU 4 JUILLET 2013 (Hors-classe, révision des notes administratives harmonisées par le recteur...)

Cette année, seuls, 537 certifié-e-s seront promu-e-s.

Huit collègues du 9ème échelon et cinq au 8ème bénéficient d'un avis exceptionnel du recteur, sur une liste de 27, et, de ce fait, seront donc intégrés au contingent ; **disposition avec laquelle nous sommes en total désaccord.**

La CGT Educ'action, dans la logique de sa revendication d'un avancement automatique au rythme du grand choix pour l'ensemble des collègues, est opposée au contingent d'avis exceptionnel du recteur. Cette pratique est d'autant plus inacceptable que de nombreux collègues au 10ème échelon, au vu de leur date de naissance, partiront en retraite sans avoir pu accéder à la Hors-classe avec une pension moindre que ce qu'elle aurait pu être : aucun de ces collègues ne serait donc « méritant » ?

A l'examen plus attentif de ce passage 2012/2013, nous constatons que deux établissements se détachent encore, représentant à eux seuls 12 % des avis défavorables.

De-même, tout comme en 2011/2012, deux disciplines concentrent les avis défavorables de l'Inspection : 26% (41 avis) des avis défavorables émanent de l'inspection de Mathématiques et 25% (39 avis) de celle d'Histoire-Géographie.

Ces deux disciplines, qui représentent 22% des promouvables, concentrent 51% des avis défavorables. **Cette situation est pour nous inacceptable. Nous demandons que ces deux Inspections cessent de pénaliser la carrière des collègues qu'elles sont censées aider et non punir.** Nous nous étonnons également que 10 collègues de mathématiques se voient attribués une note pédagogique de 29 !

Nous craignons que ces constats chiffrés reflètent une inégalité de traitement, ce qui renforce notre opposition aux avis défavorables, qui, pour les collègues susceptibles d'entrer dans le contingent, ont un caractère rédhibitoire et les exclut, à vie, d'une éventuelle promotion à la hors classe.

Ce manque d'équité est encore plus inacceptable en ce qui concerne les collègues en arrêt maladie, et qui se voient reporter d'année en année des avis défavorables.

En préalable, nous demandons, que tous les avis défavorables faisant référence directement ou indirectement à des absences dues à des arrêts maladie soient systématiquement transformés en avis favorables même s'ils ne concernent pas des collègues dont le rang leur permet d'accéder à la Hors-Classe lors de la campagne annuelle.

Nous rappelons que l'avancement à la hors-classe **doit se faire au regard de l'ensemble de la carrière.** La note de service n° 2012-207 du 27-12-2012, ainsi que les textes auxquels elle fait référence, rappellent cette exigence :

*« L'examen du parcours professionnel de chaque enseignant doit permettre d'apprécier, **sur la durée, l'intensité de son investissement professionnel.** Cette appréciation sera portée par le recteur notamment avec l'aide des corps d'inspection et des chefs d'établissement. **L'évaluation du parcours professionnel doit être globale** ».*

L'examen des candidatures semble malheureusement montrer que **seules les dernières années d'enseignement sont réellement prises en compte**, ce qui va à l'encontre de la philosophie même du passage à la hors-classe. Les chefs d'établissement et les corps d'inspection examinent-ils l'intégralité des dossiers des candidats ? En ont-ils le temps ? A la lecture de nombreux dossiers, nous ne pensons pas que cela soit le cas. D'ailleurs nous constatons que de trop nombreux collègues ont des avis basés sur **des inspections anciennes**, ce qui pénalise leur avancement de carrière sur la durée et que des inspections pourtant annoncées lors de la campagne précédente n'ont pas eu lieu.

A la vue de l'importance que revêt ce passage à la hors classe (salaire, retraite...) et des dysfonctionnements que nous constatons chaque année, **nous revendiquons la suppression pure et simple des avis rendus.**

Par ailleurs, nous rappelons que notre organisation syndicale demande l'intégration de la Hors Classe dans une grille de la Fonction Publique revalorisée, afin que **tous les personnels de l'Éducation Nationale puissent accéder à l'échelon terminal maximum en fin de carrière.** Dans l'attente, nous revendiquons l'établissement d'un barème national basé sur des critères objectifs de classement liés à l'ancienneté.

Cette CAPA a également à étudier les notations administratives harmonisées. Comme à l'accoutumée, dans un souci d'harmonisation, le Rectorat a procédé à la baisse de certaines notes proposées.

En effet, certains Chefs d'établissement proposent des notes hors grilles ou des progressions plus rapides que la progression usuelle, sans établir de rapport comme l'exige la circulaire rectoriale. Ces Chefs d'établissement, au mieux, ne prennent pas le temps de lire la circulaire, au pire, font preuve de démagogie auprès des collègues. Beaucoup d'entre eux n'expliquent jamais qu'ils doivent accompagner leur proposition d'un rapport et attribuent la révision de la note proposée à un refus arbitraire de la CAPA, quand ils ne pointent pas du doigt les syndicats qui y siègent. Cette procédure est alors souvent prise, par les collègues, comme un véritable camouflet au regard de leur manière de servir.

Nous demandons que soit systématiquement rappelée par l'administration la règle aux Chefs d'établissement concernés et que les collègues soient informés que la révision de note est motivée par l'absence de rapport du Chef d'établissement, en contradiction avec la circulaire qui lui a été diffusée.

Nous souhaiterions également, dans un souci d'égalité de traitement, qu'une harmonisation des notes administratives soit pratiquée, avec les mêmes critères, dans toutes les académies de France.

**Ceci nous amène à rappeler notre opposition à ce système de notation. Nous réitérons notre demande d'un système d'avancement d'échelon automatique pour tous, sur la base du grand choix.**

Les élu(e)s **cgt**  
Michaël Marcilloux, Véronique Josien.